AR Prefecture
006-210601118-20260224-03-DE
Reçu le 24/02/2026





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
Arrondissement de Nice
COMMUNE DE ROURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 21 FEVRIER 2026

Afférents au Conseil : 10
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 16/02//2026
Date d'affichage : 17/02/2026
Voix pour : 9 Voix contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un février à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Roure, sous la présidence de Yanne SOUCHET, Maire de Roure.

Présents : AVELLA Patrice, AVIAS Adoracion, GIRERD Stéphane, LEFEBVRE Michèle, SINIBALDI Nadine.
Absents représentés : FERRARI Alexandre procuration à SOUCHET Yanne, LUTHRINGER Annie procuration à SINIBALDI Nadine, LELEU Jean-Louis procuration à AVIAS Adoracion,
Absent non représenté : Jean-Claude LINCK
Mme AVIAS Adoracion a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 03 : TRAVAUX DE RENOVATION DE L'AUBERGE COMMUNALE « le ROBUR »

Considérant
-Que l'auberge communale constitue un équipement structurant pour la vie locale, l'attractivité touristique et le dynamisme économique de la commune,
-Que le bâtiment nécessite des travaux de rénovation afin d'améliorer ses conditions d'exploitation, de mise aux normes et de performance énergétique,
-Que le projet est, à ce stade, défini sur la base d'un avant-projet sommaire, permettant d'estimer la nature et le coût prévisionnel des travaux,

Mme le Maire rappelle qu'il a été fait appel à une maîtrise d'œuvre pour le chiffrage et le montage d'un avant-projet sommaire qui a confirmé la nécessité d'entreprendre des travaux de rénovation dans les meilleurs délais.

Par conséquent, Mme le Maire propose d'entreprendre des travaux de réfection et présente l'avant-Projet Sommaire qui s'élève à la somme de : 244 481,31 € HT, avec options.

AR Prefecture

006-210601118-20260224-03-DE
Reçu le 24/02/2026

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité/à la majorité, le Conseil Municipal :

Approuve le principe de la réalisation des travaux de rénovation de l'auberge communale, tels que décrits dans l'avant-projet sommaire présenté.
Accepte le coût prévisionnel de l'opération à la somme de 244 481,31 € HT, avec options, sur la base de l'avant-projet sommaire,
Sollicite une subvention au taux maximum, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2026.
Sollicite du Conseil Général une subvention au taux maximum.
Sollicite de la Région une subvention au taux maximum.
Précise que la commune s'engage à inscrire les crédits nécessaires au financement de l'opération lors du vote du budget correspondant, sous réserve de l'obtention de la subvention sollicitée et de la validation définitive du projet.
Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Ainsi fait et délibéré à ROURE les jours mois et an que dessus.
Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 24 février 2026
Et publication ou notification

Madame Le Maire
Yanne SOUCHET

